



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

Délibération n°2023/004/02/22

**OBJET : RENOUELEMENT DE POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)**

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	12
- Votants :	13

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le 16 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

Etaient présents : Alain ASSIÉ, Marie-Odile RIBOUD, Éric FREALLE, William VERGNES, Eunice MASSOUTIÉ, Saadia OUMOUZOUNE, Patricia MAUREL, Alain REILLES, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Vincent PAKULA, Alain PRADES.

Etait représenté : Florent PREYNAT donne procuration à Eunice MASSOUTIÉ

Etait absent : Florian GUIBBAUD

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Eunice MASSOUTIÉ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour :	13
- Contre :	0
- Abstention :	0

EXPOSÉ :

Par délibération en date du 14 mars 2019, le conseil municipal a décidé la création d'un emploi CUI-PEC « Parcours Emploi Compétence » pour une année, à compter de juillet 2019. Par la suite, quatre autres renouvellements de contrats ont eu lieu.

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'agent recruté sur le poste créé en 2019, de Secrétaire Administrative, souhaiterait le renouvellement de son contrat.

Pour ce faire, la collectivité a pris contact auprès de l'organisme public Cap Emploi, gestionnaire de ce dossier. En effet, le prescripteur Cap Emploi doit évaluer l'utilité de ce renouvellement pour le bénéficiaire. Il doit donc nous informer sur les conditions actuelles de renouvellement et d'éligibilité du contrat.

Dans l'attente de leur réponse, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat actuel arrivant à échéance le 31 mars 2023, il est nécessaire de délibérer sur l'opportunité de renouvellement de celui-ci.

Monsieur le Maire propose donc, pour la commune de Lasgraisses, de renouveler et prolonger l'emploi aidé actuel, créé en 2019 au service administratif, à partir du 1er avril 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur ASSIE, Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

Décide :

Article 1 : De renouveler le poste de secrétaire administrative actuel, dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC), au service administratif à compter du 1er avril 2023,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil de ce PEC,

Article 3 : L'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur et pour 20 heures travaillées par semaine.

Article 4 : De prévoir la dépense correspondante au budget communal de 2023,

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 22 février 2023
Transmis en préfecture le 23 février 2023
Publié sur le site le 23 février 2023